



REMCREAD

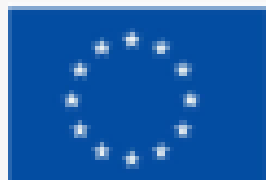
Empowering Refugee & Migrant Women
through Creative Methods and Digital Literacy

LOI ET ÉTHIQUE SUR INTERNET

Créer du contenu conforme aux droits d'auteur

Service de formation à la culture numérique

MODULE 1.3



Financé par
l'Union européenne



Créer du contenu conforme aux droits d'auteur

La création de contenu conforme à la loi sur le droit d'auteur est essentielle tant pour les créateurs que pour les utilisateurs. Comprendre les bases du droit d'auteur et savoir comment utiliser légalement le contenu peut vous aider à éviter les problèmes juridiques et à garantir la protection de votre travail.

Photo conçue par Freepik





Créez votre propre contenu

Le plus sûr est de créer votre propre contenu original, tel que du texte, des graphiques, des vidéos, de la musique, etc. De cette façon, vous acquérez automatiquement les droits d'auteur sur votre œuvre et évitez les problèmes liés à la copie du travail d'autres personnes.



Vérifiez les licences des ressources externes.

Si vous utilisez le matériel d'autres personnes (photos, musique, vidéo), assurez-vous d'en détenir les droits. Vérifiez les licences qui précisent les conditions d'utilisation de l'œuvre (par exemple, Creative Commons).

1

CC BY

vous pouvez utiliser, à condition de citer l'auteur.

2

CC BY-SA

vous pouvez utiliser et modifier, à condition de citer l'auteur et de partager sous la même licence.

3

CC BY-ND

vous pouvez utiliser, mais sans modification.

4

CC BY-NC

vous pouvez l'utiliser, mais à des fins non commerciales.





Utilisation des ressources du domaine public

Les œuvres tombées dans le domaine public peuvent être utilisées librement, car les droits d'auteur ont expiré (généralement 70 ans après le décès de l'auteur). Vous pouvez utiliser ces documents sans craindre d'enfreindre la loi.





Autorisations pour l'utilisation commerciale

Si vous envisagez de commercialiser votre contenu (par exemple, via la monétisation sur YouTube), assurez-vous de disposer des droits d'utilisation de tous les éléments, tels que la musique, les photos ou les graphiques. Même si un élément est disponible gratuitement pour un usage personnel, cela ne signifie pas que vous pouvez l'utiliser à des fins commerciales.



Comment protéger votre propre contenu ?

Conservez les preuves de la création de vos œuvres

Il est toujours judicieux de disposer de preuves attestant que vous êtes l'auteur de vos œuvres. Il peut s'agir de registres de travail, de métadonnées de fichiers, de dates de création de fichiers, voire de vous envoyer par e-mail une version de l'œuvre (même si cela relève davantage d'une mesure de sécurité symbolique).



Utilisez des outils de protection des droits d'auteur

Les plateformes en ligne telles que YouTube et Facebook proposent des outils de protection des droits d'auteur, tels que Content ID. Enregistrez votre contenu et surveillez son utilisation afin de pouvoir signaler les violations.



Licence pour votre propre contenu

Si vous souhaitez partager vos œuvres, vous pouvez choisir une licence appropriée qui détermine les conditions dans lesquelles d'autres personnes peuvent utiliser vos œuvres (par exemple, les licences Creative Commons).





REMCREAD

Empowering Refugee & Migrant Women
through Creative Methods and Digital Literacy

« ARRÊTE DE RÊVER
ET COMMENCE
FAIRE »





REMCREAD

Empowering Refugee & Migrant Women
through Creative Methods and Digital Literacy



**Co-funded by
the European Union**

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenus responsables.

Projet no. 2023-1-PL01-KA220-ADU-000156610

Pour plus d'informations sur le projet:
<https://www.remcreadwomen.eu/fr>

